INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° 2017-S-19

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de M. Olivier CATROU au poste de responsable du pôle « Agriculture biologique »,

VU l'instruction de service INAO-IS-2017-05 du 15 mai 2017,

DECIDE

- ARTICLE UNIQUE -

Délégation de signature est donnée à M. Olivier CATROU, responsable du pôle «Agriculture biologique», à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO et dans les limites de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2017-05 du 15 mai 2017.

Fait à Montreuil, le 15 mai 2017

La Directrice de l'INAO

Marie GUITTARD

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE
TEL. +33 (1) 73 30 38 99 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr